



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 43382

Texte de la question

M. Jack Lang attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des producteurs de semences potagères, légumières et florales du département de Loir-et-Cher. La production de semences de légumes et de fleurs, destinée aux marchés industriels ainsi qu'aux marchés amateurs, représente dans le département de Loir-et-Cher 25 % de la production nationale. Pour certaines espèces de légumes, ce taux peut aller jusqu'à 50 %. Ces productions sont peu mécanisées et impliquent des interventions manuelles nombreuses à tous les stades. Ainsi, en Loir-et-Cher, c'est près de 200 personnes qui sont employées pour ce type de culture. La plupart du temps, les porte-graines potagères sont produits à un prix de marché contractualisé avec un établissement de semence. Aucune aide financière, qu'elle soit française ou européenne, n'est versée aux agriculteurs multiplicateurs de semences potagères. Or, les professionnels de ce secteur d'activité constatent une incohérence de la modulation des aides compensatrices qui leur est appliquée. En effet, la marge brute standard de l'agriculteur multiplicateur de semences potagères est en moyenne de 8 000 à 12 000 F/ha, soit quatre fois moins que la marge brute standard proposée. Les agriculteurs de ce secteur redoutent que la modulation mise en place provoque une démotivation des professionnels de cette activité et entraîne par conséquent, à plus ou moins brève échéance, une délocalisation de leurs productions vers des pays étrangers. Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes légitimes de ces agriculteurs et à la spécificité de leurs productions.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43382

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2000, page 1708

Question retirée le : 1er mai 2000 (Fin de mandat)